



DYLLIS – Livret d'accueil des doctorants

Livret 2021/2022

Date de 1ère diffusion : 1er février 2020 (actualisé
le 15/ 11/2021)

Concepteurs : mission doctorants DYLLIS

Mot du directeur

Chère doctorante et cher doctorant,

Tout d'abord, en ma qualité de directeur du laboratoire, permettez-moi de vous souhaiter la Bienvenue au laboratoire **D**ynamique du **L**angage **i**n **S**itu (DyLiS EA 7474 Université de Rouen Normandie). En entamant une thèse de doctorat, vous devenez de fait membre à part entière de ce laboratoire et le resterez d'office jusqu'à votre soutenance de la thèse et même jusqu'à 4 ans après la soutenance si vous le souhaitez. Vous allez donc être des nôtres pour quelques années d'aventures partagées.

L'une des fonctions des enseignants-chercheurs est de former de jeunes générations à la recherche scientifique. Même s'il est vrai que les postes en Sciences du Langage deviennent de plus en plus une denrée rare, nous avons le devoir de vous former afin que justement la relève soit là, prête à relever le défi de faire rayonner la recherche française au niveau mondial. Dans ce sens, en ma qualité de nouveau directeur du laboratoire, je poursuivrai la politique mise en place par mon prédécesseur, Le prof. Foued Laroussi, pour l'intégration totale et la prise en compte de tous les doctorants dans la vie de notre laboratoire de recherche. C'est pourquoi, il est indispensable de vous intégrer dans les projets de recherche menées au sein de DYLiS, de vous associer à l'enseignement du département du DESCILAC (Département des Sciences du langage et de la Communication), de vous inciter plus que jamais non seulement à communiquer dans des colloques aussi bien nationaux qu'internationaux (en vous finançant du mieux que nous le pouvons), mais aussi de publier, seul.e ou collaboration avec votre directeur/directrice de thèse.

L'université française et la recherche en particulier sont en constante mutation et survie : diminution des aides financières, réduction des projets de recherches financés, non renouvellement systématique des mutations et/ou des départs à la retraite des enseignants-chercheurs. Nous devons coûte que coûte poursuivre nos efforts, et lutter s'il le faut contre des décisions injustes et injustifiées. C'est pourquoi, je suis plus que jamais persuadé que les rayonnements de notre université en général et notre laboratoire DYLiS en particulier ne peuvent que se faire grâce à une solide formation que nous devons vous offrir afin qu'au moment venu vous puissiez être qualifié.e auprès du Conseil National des Universités (CNU) et être armée devant les pénuries de postes à pouvoir dans les universités.

Ce livret a pour but de vous donner quelques informations concrètes pour vous permettre de participer au mieux à la vie du laboratoire. Il est né de la volonté des doctorants de mutualiser certaines informations parfois difficiles à obtenir. Et je les remercie infiniment pour cette belle initiative de partage de savoirs. Je remercie également ma collègue Véronique Miguel-Addisu, responsable des doctorants au sein de DYLiS pour son engagement et ses nombreuses initiatives auprès de vous. Après votre directeur.rice, elle est votre principale interlocutrice privilégiée.

Ce livret dont l'utilité est indiscutable n'est bien évidemment pas exhaustif, il est à enrichir chaque année. Son élaboration est collaborative, c'est donc à vous qu'il revient de l'enrichir avec votre expérience en prenant contact soit avec votre responsable, Mme Miguel-Addisu ou vos représentants élus au Conseil de laboratoire.

Je vous dis donc bon vent avec nous pour de belles aventures scientifiques pendant quelques années et soyez de nouveau les bienvenus à DY LIS.

M. Mehmet-Ali AKINCI

Directeur du Laboratoire **D**ynamique du **L**angage **i**n **S**itu

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Mehmet-Ali Akinci', written in a cursive style.

Bienvenue au laboratoire **D**ynamique du **L**angage **i**n **S**itu (DYLIS), chère doctorante et cher doctorant, pour quelques années d'aventures partagées.

Ce livret a pour but de vous donner quelques informations concrètes pour vous permettre de participer au mieux à la vie du laboratoire. Il est né de la volonté des doctorants de mutualiser certaines informations parfois difficiles à obtenir. Ce livret n'est pas exhaustif, il est à enrichir chaque année. Son élaboration est collaborative, vous pourrez donc aussi y participer à l'avenir ou signaler tout ajout et toute modification qui vous paraîtraient importants.

L'équipe « mission doctorants DYLIS »

Table des matières

Mot du directeur.....	1
1. Textes officiels organisant les études doctorales (25 mai 2016).....	5
1.1 Liens vers textes officiels :	5
1.2 Arrêté du 25 mai 2016.....	5
2. École Doctorale (ED).....	7
3. Parcours du doctorant.....	10
3.1 Information générales.....	10
3.2 Financement et bourses doctorales	10
3.3 Le comité de suivi : extrait du règlement de l'ED (article 7) :.....	10
3.4 Tapuscrit de la thèse	11
3.4 Soutenance, dépôt et diffusion de la thèse	11
4. Laboratoire DYLLIS.....	13
4.1 Comment venir au laboratoire Dylis (voir plan sur le site DYLLIS)	14
4.2 Visibilité des doctorants sur le site et sur la liste interne au laboratoire et salle de travail 14	
4.3 Doctorants étrangers (des pays hors l'UE et EEE).....	14
4.4 Doctorants à distance.....	15
4.5 Vie du laboratoire	15
5. Représenter la voix des doctorants au sein de l'université.....	17
6. Doctorant et ATER ou chargé de cours.....	18
Les formations à l'enseignement en tant que doctorant-moniteur à l'université de Rouen	18
7. Liens utiles et associations (non exhaustif)	19

1. TEXTES OFFICIELS ORGANISANT LES ETUDES DOCTORALES (25 MAI 2016)

1.1 Liens vers textes officiels :

Diplôme de doctorat et école doctorale - en vigueur au 1er septembre 2016 :

- [Arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale - version consolidée au 18 octobre 2016](#)

Soutenance de thèse : Membre de jury :

- [Arrêté du 15 juin 1992 fixant la Liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités](#)

Contrat doctoral et doctorant contractuel :

- [Circulaire du 18 juillet 2016 concernant les doctorants contractuels](#)
- [Arrêté du 23 avril 2009 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel](#)
- [Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche](#)
- Attention, pour les contrats signés après le 31/08/2016 uniquement :
- [Arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel](#)
- [Décret du 29 août 2016 modifiant le décret du 23 avril 2009 sur les doctorants contractuels](#)

Cotutelle Internationale de thèse - en vigueur au 1er septembre 2016 :

- [Arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale - version consolidée au 18 octobre 2016](#)

Doctorat avec Label Européen de l'Université Paris Diderot :

- [Diplôme de Doctorat Européen](#)

Documents et textes relatifs à l'intégrité et l'éthique scientifiques :

- [Intégrité et éthique scientifiques](#)

Enregistrement du doctorat au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) :

- [Arrêté](#) d'enregistrement du doctorat au RNCP paru le 6 mars 2019 au Journal officiel : Arrêté du 22 février 2019 définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle.

1.2 Arrêté du 25 mai 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086&categorieLien=id>

Présentation résumée (source : Association des Doctorant-es de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université <https://doctoratp4.hypotheses.org/128>)

Voir aussi : <https://doctoratp4.hypotheses.org/128>

La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche. Elle conduit à la production de connaissances nouvelles” (Art. 1).

Modalités d'accès

On peut accéder au doctorat en formation initiale ou dans le cadre de la formation tout au long de la vie (Art. 1). Pour s'inscrire en doctorat, il faut être titulaire d'un master et témoigner d'une aptitude à la recherche. La candidature doit passer par le directeur de thèse, le directeur de l'équipe de recherche, le directeur de l'école doctorale et enfin par le président de l'université (Art. 11).

Cadre institutionnel

Le doctorant est rattaché à l'École Doctorale (ED) et à l'équipe de recherche dont fait partie son directeur (Art. 10). L'École Doctorale est chargée du suivi et de la formation du doctorant, l'équipe de recherche accompagne et valorise ses travaux (Art. 11). L'école doctorale est administrée par un conseil, qui élit un directeur (Art. 6). Les doctorants de l'École Doctorale sont représentés à ce conseil à hauteur de 20 %. La représentation doit être paritaire/équilibrée entre hommes et femmes. (Art. 9).

Suivi du doctorant

Les conditions de suivi et d'encadrement du doctorant sont fixées par la charte de l'école doctorale. Le doctorant doit également signer une convention de formation avec son directeur de thèse pour préciser les modalités du doctorat (Art. 12). L'école doctorale fixe un nombre maximum de doctorants par directeur de thèse (Art. 16). L'École Doctorale met en place un comité de suivi individuel qui veille au bon déroulement du doctorat (Art. 3). Ce comité sert notamment à prévenir les conflits, harcèlements ou discriminations (Art. 13). L'École Doctorale est aussi responsable de l'insertion professionnelle de ses jeunes docteurs (Art. 3).

Formation du doctorant

L'École Doctorale se charge de proposer des formations à ses doctorants, notamment en matière d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifique (Art. 3), ou encore de pédagogie (Art. 15). Les formations proposées doivent faire l'objet d'une évaluation auprès des doctorants (Art. 4). Le doctorant constitue un portfolio qui retrace toutes ses activités (communications scientifiques, enseignement, formations, etc.) pendant ses études doctorales (Art. 15).

Déroulé du doctorat

Le doctorat s'effectue en trois ans quand le doctorant peut se consacrer à temps plein à la recherche, en six ans si ce n'est pas le cas. La durée du doctorat peut être prolongée par dérogation ou si le doctorant a été en congé maladie, congé maternité ou congé parental. Il est possible exceptionnellement d'interrompre sa thèse pendant un an en faisant une demande de césure. (Art. 14).

La réinscription en deuxième année se fait sur avis du directeur de thèse. À partir de la troisième année, l'avis du comité de suivi individuel est aussi requis. Le directeur de l'école doctorale doit s'assurer que les conditions sont requises pour la poursuite du travail de thèse dans de bonnes conditions. (Art. 11)

Soutenance

Le doctorant doit déposer sa thèse deux mois avant la date de soutenance au secrétariat de l'école doctorale (Mme Isabelle Maillard, à Rouen). Le dépôt s'effectue sous forme numérique et tout est centralisé sur le logiciel SyGal « Système de Gestion et d'Accompagnement doctoral »¹.

¹ <https://sygal.normandie-univ.fr/>

Si les membres du jury ont demandé à lire la thèse sur format papier, l'impression est assurée par l'université. Le service du doctorat fournit au président du jury de thèse une attestation du dépôt de la thèse ainsi qu'un bordereau électronique contenant le résumé de la thèse, une liste de mots-clés et les métadonnées nécessaires à l'archivage des thèses (Art. 24).

L'autorisation de soutenir sa thèse est délivrée par le président de l'université, après l'avis du directeur de thèse, du directeur de l'école doctorale et de deux rapporteurs extérieurs (Art. 17). Le jury de thèse comprend entre quatre et huit personnes en respectant la parité hommes/femmes. Il est désigné sur avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale. Le directeur de thèse participe au jury mais pas aux délibérations. (Art. 17).

La soutenance est publique et donne lieu à un rapport de soutenance (Art. 19). Après la soutenance le nouveau docteur dispose d'un délai de trois mois pour appliquer les éventuelles corrections demandées par le jury et déposer sa thèse corrigée sous forme électronique (Art. 24). La thèse est diffusée par l'université au sein de la communauté universitaire, mais la publication en ligne est soumise à l'autorisation de son auteur (Art. 25).

Voir aussi les informations ministérielles :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>

2. ÉCOLE DOCTORALE (ED)

ED HMPL 558 : École Doctorale Histoire Mémoire Patrimoine Langage.

Sur le site de l'ED : de nombreuses informations plus ou moins actualisées, en particulier sur :

- L'itinéraire du doctorant : inscription, comité de suivi, financement, bourse à la mobilité, etc.
- Les soutenances
- L'insertion professionnelle

<http://ed558-hmpl.normandie-univ.fr/>

L'école doctorale

Établissement support : Université de Caen Normandie.

Établissements co-accrédités : Université de Rouen Normandie, Université Le Havre Normandie.

L'école doctorale « Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage » est née le 1er janvier 2012 de la fusion d'une partie des Écoles doctorales 350 (Rouen) et 68 (Caen-Le Havre).

L'école doctorale HMPL est portée par l'Université de Caen Normandie sur le plan quinquennal 2017-2021.

Elle fédère, à l'échelle de Normandie Université, 13 unités de recherche (7 à Caen, 4 à Rouen – **dont le laboratoire DY LIS** - et 2 au Havre), représentant un potentiel de 140 titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) et de 300 à 350 doctorants.

Elle regroupe les disciplines principales suivantes : histoire, archéologie, philosophie, littérature française et comparée, arts du spectacle, musicologie, langues anciennes, langues, littératures et civilisations étrangères, linguistique et sciences du langage.

Direction de l'ED :

Directrice de l'École doctorale (Caen) : Alexandra MERLE

Directeur Adjoint (Rouen) : Michel BIARD

Directrice Adjointe (Le Havre) : Anne-Lise WORMS

Contacts ED

➤ **ED : direction générale**

- DIRECTRICE ED : Alexandra MERLE : alexandra.merle@unicaen.fr

- SECRÉTARIAT : Anne Marie LE CHEVREL : ed558.hmpl@unicaen.fr

02 31 56 61 98

ACCUEIL : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-16h

Université de Caen Normandie

Campus 1

MRSH · Maison de la recherche en sciences humaines

Bât. F – bureau 149

Esplanade de la paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5

➤ **A ROUEN : Maison du doctorat**

Site de Mont-Saint-Aignan

Bâtiment Monod (n°22), 1^{er} étage

Boulevard Maurice de Broglie – 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex

9h-12h / 13h30-16h30 (fermé le vendredi après-midi)

Vous trouverez au lien suivant le nom des interlocuteurs et leur contact : <http://recherche.univ-rouen.fr/pole-etudes-doctorales-335981.kjsp?RH=1384356368490&RF=1384356301282>

Voici les principaux :

- Coordinatrice administrative des écoles doctorales et responsable du pôle des études doctorales :

Sandra TAMION

Tél. 02 35 14 63 20

sandra.tamion@univ-rouen.fr

- Secrétariat ED 558 (**votre interlocutrice privilégiée**)
Isabelle MAILLARD
Gestionnaire ED Droit / HMPL
02.35.14.68.19
isabelle.maillard3@univ-rouen.fr

La formation doctorale

Extrait du règlement intérieur de l'École Doctorale (article 8)

La formation doctorale dispensée dans le cadre de l'ED comporte deux volets :

- **la formation disciplinaire** (outre les séances de travail avec le-la directeur-trice de recherche, la participation aux séminaires, conférences, journées d'étude ou colloques organisés par les Unités de Recherche) ;
- **la formation transversale** : celle-ci est assurée à la fois par le Collège des Écoles Doctorales de Normandie Université et par l'ED ; pour l'ED, l'accent est mis sur les besoins spécifiques en Sciences Humaines (recherche documentaire, maîtrise des règles typographiques, bibliographie). **Volume horaire minimal obligatoire de 60h/thèse pour les doctorants contractuels.**

Il existe des formations « obligatoires » en tant que doctorant : elles ne le sont que pour les doctorants contractuels, mais tous les doctorants peuvent s'y inscrire. La liste de ces formations se trouve habituellement sur le site de l'ED.

La formation « intégrité scientifique » est obligatoire pour pouvoir soutenir sa thèse (possible de faire cette formation en ligne à cette adresse (cette année il fallait s'inscrire pendant l'été pour un début de formation le 1^{er} septembre 2021) :

<https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/integrite-scientifique-dans-les-metiers-de-la-recherche/>

- Voir : <http://recherche.univ-rouen.fr/formation-doctorale-335983.kjsp>
- Les formations mutualisées en 2021/2022 : <http://recherche.univ-rouen.fr/formations-mutualisees-614309.kjsp?RH=1384356368490>

3. PARCOURS DU DOCTORANT²

3.1 Information générales

Depuis l'Arrêté du 25 mai 2016 : 6 ans maximum pour faire la thèse, plus, éventuellement, un an de césure (accordé dans certains cas seulement).

3.2 Financement et bourses doctorales

- Au niveau du Master 2 : possibilité de demander un financement « région » (dossier à constituer en novembre³, si le dossier est retenu passation d'un oral courant février de l'année suivante) et un financement « ministère », sur critères d'excellence (à voir avec votre futur directeur : projet de thèse à déposer au printemps ; oral au début de l'été)⁴
- Pour les étudiants possédant une RQTH (reconnaissance de travailleur handicapé délivré par la MDPH), il faut contacter le service handicap de l'université (Céline Martin) ainsi que le référent handicap
- A voir avec vos directeurs, et écouter les diverses informations, car tout change très vite.

3.3 Le comité de suivi : extrait du règlement de l'ED (article 7) :

Le comité de suivi individuel, prévu à l'article 13 de l'arrêté ministériel annexé au présent règlement, s'assure de la progression de la recherche doctorale chaque année. Il est composé de deux membres, de préférence un extérieur à la Comue (Communauté d'Universités et Établissements) et un intérieur (qui peut appartenir au même laboratoire que le directeur ou la directrice). **Ils sont choisis par le doctorant en accord avec son directeur de thèse.** Un des deux membres au moins est HDR (Habilitation à Diriger des Recherches). Une personne « du monde socio-économique » peut exceptionnellement en faire partie.

Le comité organise un entretien annuel pour s'assurer du bon déroulement de la thèse sur le plan administratif et déontologique. Le cas échéant, il peut s'agir de rencontres plus fréquentes qui laisseraient place à des « recommandations » sur le travail lui-même. L'entretien peut se faire en présentiel, en visioconférence ou par Skype. Le rapport rédigé par les membres du comité sera envoyé par le doctorant à l'ED, au directeur de thèse et au directeur de laboratoire.

Aucun financement n'est prévu pour la prise en charge de déplacements liés au fonctionnement des comités de suivi. Les membres du comité de suivi peuvent rencontrer ensemble ou séparément le doctorant ou la doctorante. Les membres du comité peuvent être membres (voire président) du jury, mais non pas rapporteurs. **La composition du comité de suivi doit être communiquée à l'École Doctorale (par établissement) avant le 31 mars de la première année d'inscription** (même chose pour

² Voir : <https://sygal.normandie-univ.fr/informations/afficher/82>

³ 2021 : date limite de dépôt du dossier : 8 novembre 2021 : <https://ed558-hmpl.normandie-univ.fr/blog/event/rin-doctorants-100-et-50/>

⁴ Voir les possibilités de financements de thèse : <https://ed558-hmpl.normandie-univ.fr/itineraire-du-doctorant/financements-des-theses/>

une éventuelle modification ultérieure). Les rapports doivent être communiqués avant l'inscription en année suivante⁵.

3.4 Tapuscrit de la thèse

Vérifier sur le site de l'ED la charte graphique des thèses (actuellement indisponible) pour la présentation de la page de garde de la thèse.

En **quatrième de couverture (dernière page)**, on doit trouver : titre, résumé (4000 caractères) et mots-clés en français. Titre, résumé (4000 caractères) et mots-clés en anglais.

Dans le cas d'une cotutelle, toutes les informations de la première de couverture doivent être écrites dans les deux langues (à faire préciser par la recherche). **Si la langue de la thèse n'est pas le français, un résumé substantiel en français est requis en plus du résumé mentionné ci-dessus.**

3.4 Soutenance, dépôt et diffusion de la thèse⁶

Sur les pages qui figurent en note, vous trouverez tous les documents et liens relatifs au processus de soutenance.

Voici sur la page suivante un schéma général (sur le site Sygal) des démarches à entreprendre avant et après la soutenance.

⁵ Un formulaire spécifique est à demander à l'ED.

⁶ Pour l'ensemble des documents et des démarches, voir : <http://documentation.univ-rouen.fr/theses-de-doctorat-en-ligne-344813.kjsp?RH=1386149356289> ou <https://sygal.normandie-univ.fr/informations/afficher/162> ou <http://recherche.univ-rouen.fr/soutenance-de-these-125889.kjsp?RH=1384356412502&RF=1385537633119>

ENREGISTREMENT DU DOSSIER DE SOUTENANCE

- Doctorant et directeur de thèse**
Préparation du dossier de soutenance :
- Rapporteurs
 - Jury
 - Date, lieu, etc.

Validation Doctorant, direction de thèse et unité de recherche



SOUTENANCE THÈSE DE DOCTORAT

2 MOIS AVANT (MINIMUM)

- Doctorant**
- Envoi THÈSE aux rapporteurs

Validation Dossier de soutenance :
- ED et Chef d'établissement

Envoi automatique de la demande de pré rapport et engagement d'impartialité aux rapporteurs

1 MOIS AVANT (MINIMUM)

- Doctorant**
- Envoi THESE au jury
- Dépôt THESE dans SyGAL
- Rendez-vous Bibliothèque universitaire pour validation du dépôt de thèse

14 JOURS AVANT (DÉLAI DE RIGUEUR)

- Maison du doctorat**
- Réception des pré-rapports
- Visualisation du dépôt de thèse effectif dans SyGAL
- Autorisation de soutenance du Chef d'établissement
- Convocation du jury

AUTORISATION DE SOUTENANCE

- Doctorant**
- Autorisation et convocation
Direction de thèse
- Transmission PV et trame du rapport de soutenance
Jury
- Convocation

JOUR J

- Jury**
- PV de soutenance
- Rapport de soutenance

1 MOIS APRÈS (AU PLUS TARD)

- Doctorant (modifications facultatives)**
- 2^{ème} dépôt THESE dans SyGAL si modifications de forme/coquilles conseillées par le jury
Président du jury
- Retour PV et rapport de soutenance complété, à défaut, diplôme non délivré
- Vérification et validation du 2^{ème} dépôt

3 MOIS APRÈS (AU PLUS TARD)

- Doctorant (modifications obligatoires)**
- 2^{ème} dépôt THESE dans SyGAL si modifications obligatoires demandées par le jury
À défaut, diplôme non délivré
Président du jury
- Vérification et validation du 2^{ème} dépôt

Crédit photo : Concept par Enmark, CC BY, license made by www.felicia.com

Bien commencer le dossier au minimum 3 mois avant car il faut déposer le dossier complet de soutenance 2 mois avant la soutenance.

- Attention sur SyGal pour renseigner sa date de soutenance obligation de 2 mois (exemple si j'indique le 20 septembre, je ne pourrais indiquer une date qu'à partir du 21 novembre).
- Suite au Covid : possibilité d'hybridation, mais si un jury est en distanciel, il est obligatoire de fournir une attestation afin qu'il autorise ses confrères à signer à sa place (document obligatoire à fournir avec le dossier).
- **Attention** : si la soutenance à lieu entre septembre et décembre, pas besoin d'effectuer d'inscription administrative (pas de frais d'inscription ni de CVEC) mais possibilité d'obtenir un certificat de scolarité.
- <http://recherche.univ-rouen.fr/soutenance-de-these-125889.kjsp?RH=1384356412502&RF=1385537633119>
- Rapport de soutenance communiqué 1 mois après.
- Ne pas oublier de vérifier les dates de dépôt des dossiers de qualification au CNU le cas échéant : <https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32/idNode/3500-3505>

4. LABORATOIRE DY LIS

Tous les doctorants sont affiliés au laboratoire DY LIS (Dynamique du Langage in Situ).

<https://dylis.univ-rouen.fr/>

Laboratoire Dylis

Université de Rouen Normandie

Bâtiment 7 C (1^{er} étage)

17 rue Lavoisier

76830 MONT SAINT AIGNAN Cedex

tél : (33) 2 35 14 60 56

Directeur : Mehmet-Ali AKINCI

Directeur-adjoint : Salih AKIN

Secrétaire : Nathalie DUVAL

Chargée de mission doctorants : Christel TRONCY

Membres titulaires enseignants-chercheurs :

- AKIN Salih (PU) : Analyse du discours, langue kurde
- AKINCI Mehmet Ali (PU) : Acquisition du langage, bilinguisme, langue turque
- AMOURETTE Céline : Morphologie, syntaxe, pragmatique
- BEDOIN Diane (PU) : Langue des signes, Inclusion scolaire en situation de handicap
- BOUVERET Myriam (MCF HDR) : Sémantique
- DELABARRE Evelyne : Didactique du français (parcours MEEF)
- DELARUE-BRETON Catherine (PU) : inégalités, écriture universitaire, dialogisme.
- GOSSELIN Laurent (PU) : sémantique, syntaxe, logique, rhétorique
- HOLZEN Maryvonne (MCF HDR)
- JALENQUES Pierre : Sémantique, syntaxe
- LAROSSI Foued (PU) : Sociolinguistique, contact des langues
- LECONTE Fabienne (PU) : Sociolinguistique, français langue étrangère
- LE GAC David : Phonétique, phonologie, prosodie

- MIGUEL ADDISU Véronique (MCF HDR) : sociolinguistique et didactique du français, plurilinguisme
- MIRAS Gregory (MCF HDR) : Français langue étrangère, phonétique, numérique
- PRADEAU Coraline : FLE, migrations, politiques linguistiques
- TRONCY Christel : Didactique des langues, plurilinguismes, politiques linguistiques
- VIGNES Laurence : Français langue étrangère, énonciation et interactions verbales

4.1 Comment venir au laboratoire Dylis (voir plan sur le site DYLIS)

▷ Depuis Rouen centre

- Prendre le bus T1 à l'arrêt "Théâtre des Arts" direction "Mont aux Malades"
- Descendre à l'arrêt "Campus"
- Marcher 2 minutes jusqu'au bâtiment 7C

▷ Depuis la gare SNCF de Rouen Rive Droite

- Prendre le bus F2 à l'arrêt "Gare-Rue Verte" direction "La Vatine MONT-SAINT-AIGNAN / Parc de la Vatine"
- Descendre à l'arrêt "Place Colbert"
- Marcher 5 minutes jusqu'au bâtiment 7C

4.2 Visibilité des doctorants sur le site et sur la liste interne au laboratoire et salle de travail

Salle des doctorants

La salle des doctorants contient tables et chaises, deux ordinateurs fixes (avec pack office et adobe pro), ainsi que plusieurs grands écrans sur lesquels vous pouvez raccorder (seulement en VGA pas de HDMI) votre ordinateur portable.

Le bâtiment est ouvert de 8h à 17h. En dehors de ces horaires, il est possible de venir travailler avec la Léocarte (à condition que vous l'ayez fait activer).

Etre visible sur site DYLIS : <https://dylis.univ-rouen.fr/>

Notre nom, la thématique de notre recherche, etc. sont visibles sur ce site. Il faut pour cela :

- En informer Grégory MIRAS (responsable du site) : gregory.miras@univ-rouen.fr
- En informer Christel TRONCY (chargée de mission doctorants) : christel.troncy@univ-rouen.fr
- En informer Nathalie DUVAL (secrétariat DYLIS) : nathalie.avenel@univ-rouen.fr

4.3 Doctorants étrangers (des pays hors l'UE et EEE)

Espace Monde (anciennement Modulo Monde) est un espace dédié aux étudiants étrangers. Il se situe au Bâtiment Michel Serres, 13 rue Lavoisier d'Estaimbuc - 76821, Mont-Saint-Aignan (presque en face

de la librairie universitaire). Il vous sera possible de faire vos démarches administratives en vue de l'obtention d'un titre de séjour directement à ce guichet sans passer par la préfecture. Espace Monde est un service proposé dès le début du mois de septembre jusqu'à mi-novembre. Au-delà de cette période, vous êtes dans l'obligation de vous rendre à la préfecture.

Si vous êtes doctorants boursiers, ou si vous bénéficiez d'un protocole d'accueil, vous devez prendre contact avec Nathalie Duval qui vous transmettra le formulaire à remplir et à faire signer par le directeur du laboratoire et les Services Centraux de l'université (derrière la librairie universitaire). Si vous voulez obtenir une carte de séjour avec la mention « chercheur », les démarches se font directement à la préfecture et avec une prise de rendez-vous au moins 2 mois avant l'expiration de votre visa.

Les doctorants étrangers doivent renouveler chaque année leur titre de séjour ou, selon la convention signée par leur pays d'origine avec la France, obtenir un titre pluriannuel. Pour les doctorants qui sont en année dérogatoire et dont le titre de séjour expire avant l'avis de la commission pour accorder ou non une année de plus pour la thèse, il est possible d'obtenir une lettre de son directeur de thèse ou du directeur du laboratoire afin de déposer le dossier de renouvellement.

4.4 Doctorants à distance

N'hésitez pas à participer aux échanges par mail, à venir nous voir lors de votre passage à Rouen : c'est ainsi que vous ferez connaissance avec l'équipe, et que l'on pourra vous connaître.

Par ailleurs, la plupart des rencontres, réunions, conférences (ci-dessous) sont désormais en format hybride (présence + visio). Vous serez informé.e de leur tenue e et du lien d'accès – le cas échéant.

4.5 Vie du laboratoire

<https://dylis.univ-rouen.fr/>

- Dans l'onglet « Laboratoire », les « **statuts** » (droit à quels financements pour quels colloques...).
- Le calendrier d'année : il est décidé en début d'année, et est inscrit sur le site du laboratoire. Mais parfois des changements ont lieu. Veiller à bien s'informer car il est possible qu'un changement de dernière minute n'ait pas été diffusé par oubli. **Les doctorants peuvent et doivent participer aux réunions d'axe. Bien suivre le calendrier des réunions prévues** (envoyé par mèl + disponible sur l'espace universitaire dédié aux doctorants Dylis).

Réunions habituelles pour tous les doctorants

- Une AG du laboratoire par an (salle de réunion Dylis) ;
- Les conférences (5 environ dans l'année) ;
- Les séminaires doctoraux (habituellement de 16h30 à 18h, à la suite des conférences) ;

- La JE (Journée d'Étude) des doctorants (1 fois dans l'année, c'est l'occasion de communiquer sur des travaux) a lieu à Rouen et à Caen, en alternance. En 2021-2022
- Participation aux réunions d'axe Midlos (Modélisation et Interprétation. Document. Langues Orales et Signées) et/ou SocioDidAcq (Sociolinguistique. Didactique. Acquisition) (calendrier à vérifier régulièrement sur le site du DY LIS).
- Participation au séminaire des doctorants (moments organisés d'échanges) avec notamment Christel TRONCY
- Un espace universitaire dédié permet aussi les échanges (accès sous condition d'inscription administrative)⁷ : <https://universitice.univ-rouen.fr/course/view.php?id=22389>
Annonces, documents importants, forum de discussion...
- Une liste de diffusion des doctorants du laboratoire DY LIS double les informations placées sur universitice et permet – de manière plus limitée – les échanges : doctorants.dylis@univ-rouen.fr
- Il y a désormais une conversation WhatsApp pour les doctorant·es en linguistique du Dy LIS et du CRISCO (laboratoire de linguistique de Caen) : pour y être ajouté·e, adressez-vous aux représentantes des doctorant·es (cf. infra).

Les doctorants au Conseil de Laboratoire (CoLab)

- Tous les doctorants participent à l'AG annuelle.
- Des doctorants élus par leurs pairs participent au Conseil de Laboratoire (orientations des équipes ; travaux engagés ; budget ; orientations pour les recrutements d'EC et ATER...).

La prochaine élection pour désigner les représentants des doctorants aura lieu à la rentrée 2023. Sont élus aujourd'hui :

Louise BENKIMOUN : louise.benkimoun@univ-rouen.fr

Chloé THOMAS : chloe.thomas@univ-rouen.fr

Judicael AFFO : judicael.affo@univ-rouen.fr

Politique de financement des colloques pour les doctorants

Il y a une subvention par an pour participer à un colloque en France et une subvention durant la thèse pour un colloque à l'étranger. En général, la subvention du laboratoire s'élève à 1/3 des frais, puis vous pouvez demander la subvention de l'ED (aussi 1/3 des frais) et 1/3 est à la charge du doctorant.

- Pour les colloques au niveau national, vous avez droit à 300 Euros (150 Euros du labo Dy LIS + 150 Euros de l'École Doctorale). Pour les colloques au niveau international, en fonction de l'état des finances du laboratoire, l'aide du laboratoire peut aller jusqu'à 600 Euros.

La démarche à suivre pour être pris en charge par le labo pour une communication à un colloque :

Il est primordial d'en informer au préalable le directeur du laboratoire Mehmet-Ali AKINCI, en mettant en copie notre secrétaire Nathalie Duval, et ensuite d'attendre son feu vert.

⁷ Si vous n'y avez pas accès : vérifiez votre inscription administrative et demandez la clef d'inscription à Christel Troncy.

Pour le paiement des frais d'inscription, **Nathalie DUVAL** (secrétaire du laboratoire Dylis : 02 35 14 60 56⁸) se chargera de tout. Pour cela vous devez lui envoyer un certain nombre de documents. Est-ce que vous avez déjà eu des remboursements de notre laboratoire ? Si oui, Nathalie n'aura pas besoin des documents en question et pourra effectuer directement le paiement ; sinon il faut qu'elle vous ouvre un compte labo qui donne le droit à des remboursements. **Dans tous les cas, afin que vous soyez couvert.e, il faut pour chaque déplacement en dehors de Rouen, même sans frais de remboursement, en informer Nathalie afin qu'elle puisse vous établir un ORDRE DE MISSION (OM) de l'université.**

En attendant, envoyez un message à M. AKINCI pour l'informer que vous avez été retenu.e à un colloque et que vous demandez la participation du laboratoire, avec la lettre d'acceptation au colloque. Vous pouvez également écrire à Nathalie afin qu'elle puisse établir votre OM et faire le nécessaire pour le paiement des frais d'inscription.

5. REPRESENTER LA VOIX DES DOCTORANTS AU SEIN DE L'UNIVERSITE

Les doctorants peuvent et doivent siéger dans des instances universitaires pour participer à la vie universitaire, et diffuser les informations aux autres doctorants. Ce sont des missions de service, mais aussi de formation à ce domaine professionnel.

- **Le conseil de l'ED** (extrait de l'article 4 du règlement intérieur)

Les représentant-e-s des doctorant-e-s sont élu-e-s pour une année civile. Le règlement intérieur de l'ED peut être modifié par le conseil de l'ED à la majorité absolue de ses membres.

Le conseil se réunit au moins trois fois par an. Il définit la politique et le programme d'action de l'ED, organise les jurys d'attribution des contrats doctoraux, vote le budget prévisionnel. Les comptes rendus des réunions du conseil sont mis en ligne sur le site de l'ED après approbation par le conseil. Chaque année, un bilan d'activité annuel est établi (en fin d'année civile).

Représentant.e.s des doctorant.e.s ED 558 : Briac Picart-Hellec (Le Havre), Louise Sampagnay (Caen), Philippe Sannier (Rouen).

- **Le conseil scientifique de l'UFR LSH** (UFR Lettres et Sciences, Université de Rouen Normandie)

Le Conseil scientifique est composé :

- des directeurs des unités de recherche,
- du directeur de l'UFR,
- des responsables des mentions de Masters,
- des élus de l'UFR au Conseil scientifique de l'Université,
- de trois représentants des doctorants élus par leurs pairs,
- d'un représentant élu des BIATSS.

⁸ nathalie.avenel@univ-rouen.fr

Les attributions du Conseil scientifique sont, notamment, la définition de la politique de recherche de l'UFR, la valorisation des intérêts de l'UFR en matière de recherche au sein de l'Université, la réflexion sur des questions d'actualité, l'examen des demandes de postes.

Ses propositions doivent être approuvées par le Conseil de gestion avant d'être transmises au Conseil Scientifique de l'Université.

Le Conseil scientifique élit, pour deux ans, son président parmi les enseignants-chercheurs qui le composent.

Le Conseil scientifique se réunit au minimum une fois par trimestre sur convocation de son président. Il peut aussi se réunir, à la demande du directeur d'UFR, avant la tenue du Conseil de gestion.

Les trois représentants des doctorants de l'UDR LSH élus par leurs pairs pour 2021-2023

Louise BENKIMOUN : louise.benkimoun@univ-rouen.fr

Chloé THOMAS : chloe.thomas@univ-rouen.fr

Małgorzata JASKUŁA : malgorzata.jaskula@univ-rouen.fr

6. DOCTORANT ET ATER OU CHARGE DE COURS

A partir de la seconde ou de la troisième année, il est possible d'être chargé de cours (vacataire), ou même ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche). Pour la charge de cours (vacation), à voir avec votre directeur. Le poste d'ATER est soumis à candidature. Vous pouvez candidater dans différentes universités, tout en restant doctorant membre du DYLLIS.

Les formations à l'enseignement en tant que doctorant-moniteur à l'université de Rouen

Voir la liste des formations : <http://espe.univ-rouen.fr/doctorants-a-mission-enseignement-442460.kjsp?RH=1421657382888&RF=1421768647855>

Les doctorant-es certifié-es, agrégé-es ou normalien-nes sont dispensé-es d'une partie de la formation. Les dates de la formation qui reste obligatoire sont communiquées à la réunion de présentation des formations à l'enseignement (courant octobre).

7. LIENS UTILES ET ASSOCIATIONS (NON EXHAUSTIF)

SyGAL : Système de Gestion et d'Accompagnement doctoral :

<https://sygal.normandie-univ.fr/> Site récent conçu par M. LEROUGE et son équipe, présenté lors de la réunion du 12/02/2019 : Infos sur le doctorat (guide de la thèse), les ED...

CJC : Confédération des Jeunes Chercheurs :

<https://cjc.jeunes-chercheurs.org/doctorat-a-la-loupe/>

Normandie Doc' : association des doctorants en Normandie : www.normandiedoc.fr

ASL : Association des Sciences du Langage

ANDès : Association Nationale des Docteurs

Communauté Française des Docteurs

Adoc Talent Management : cabinet spécialisé dans le recrutement des docteurs

Site et page Facebook des Jeunes chercheurs en SDL :

<http://jeuneslinguistes.weebly.com/?fbclid=IwAR0cyg623Es3wjLOUPLIISIB30WRPtI8jV2QDydkPYDnYZENRI32cQtWyF8>

<https://www.facebook.com/JeunesChercheursSdL/>

Listes de diffusion d'information sur les colloques, JE, publications, etc. (il faut s'y inscrire soi-même) :

- RFS
- Parislinguist
- Open calenda
- Lettre Framonde
- Autres listes de diffusion propres à vos domaines spécifiques de recherche

Et comme un peu d'humour ne nuit pas à la santé bien au contraire et peut même informer...

- <http://www.phdelirium.com/portfolio/doctorant-dahu-stereotype/>
- <https://cursus.edu/articles/42922/le-bingo-des-doctorants-en-sciences>
- <https://theseantithesefoutaises.wordpress.com/2013/03/02/et-sinon-ca-parle-de-quoi-ta-these-petit-manuel-de-survie-aux-doctorants-atteints-du-syndrome-du-lac-de-paladru/>
- <http://www.seuil.com/ouvrage/carnets-de-these-tiphaine-riviere/9782021125948>
- <https://www.unil.ch/graduatecampus/fr/home/menuinst/doctorantes/avant-le-doctorat/doctorat-faq.html>